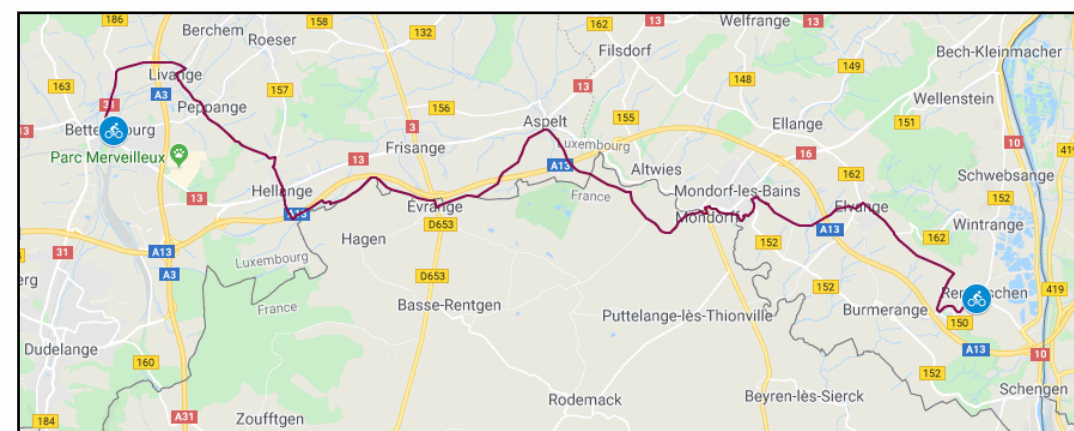


# PC6 des Trois Cantons

## 2ème étape : Bettembourg-Remerschen



PC6 des Trois Cantons

PC6-2 de Bettembourg à Remerschen

27 km



### Informations générales

**Départ :** Bettembourg (49,52197-6,09032)

**Arrivée :** Remerschen (km 49,48781-6,34845)

**Distance :** 27 km

**Difficulté :** voir profil gpx ci-contre

### Villes et villages traversés:

Bettembourg (km 0), Livange (km 3,0), Peppange (km 4,0), Hellange (km 6,5), Evrange (km 11,0), Aspekt (km 14,0), Mondorf-les-Bains (km 19,0), elvange (km 23,0), Remerschen (km 27,0).

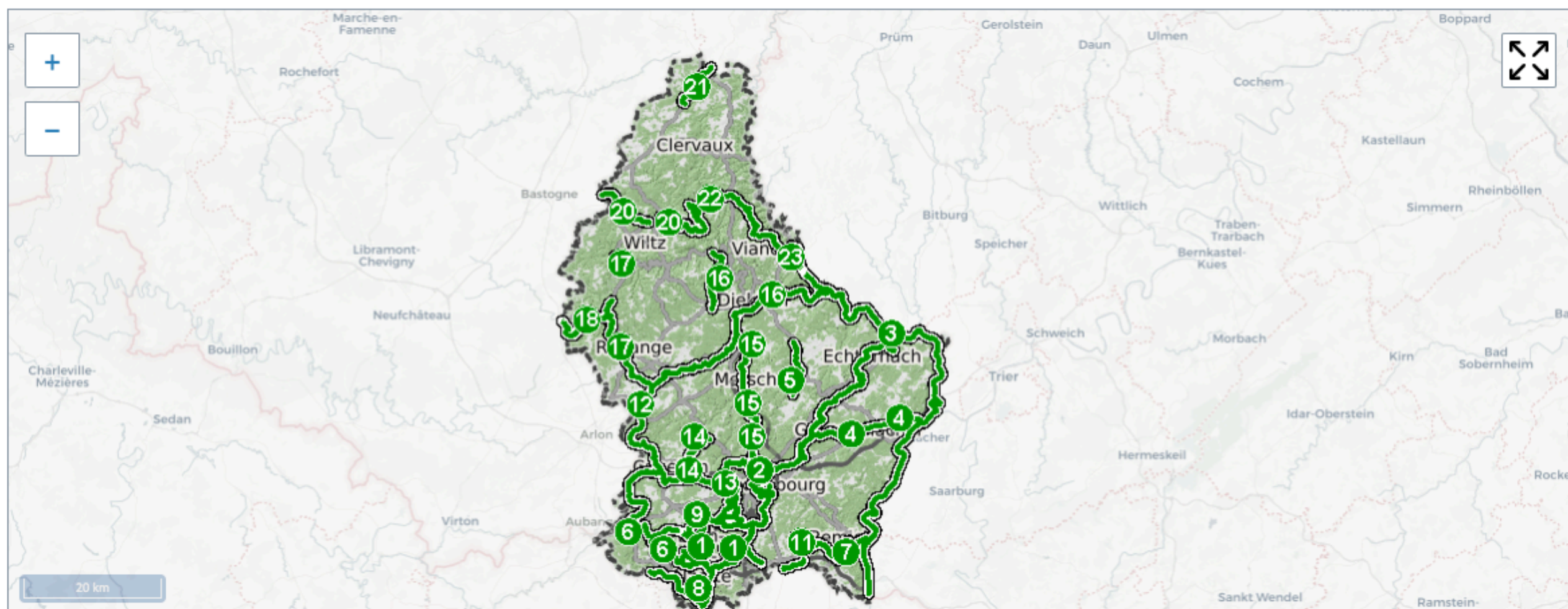
**Télécharger la carte**



## Itinéraires nationaux

Le réseau tel que prévu par la loi englobe quelque **950 km de pistes** dont actuellement **600 km sont réalisées**. Une extension éventuelle du réseau, qui comporte actuellement **23 pistes**, nécessiterait une modification de la loi de 1999.

Nombre de communes réalisent ou projettent des infrastructures cyclables locales qui complètent naturellement le réseau nationale et qui sont le préalable nécessaire à la promotion et l'enracinement du trafic non-motorisé.



La piste cyclable, sur la partie non-signalisée entre Bettembourg et Mondorf, tourne à droite sur la N31 «rue de Dudelange» et passe les chemins de fer par un pont. Elle descend alors en direction du centre de Bettembourg par la «rue Wilmar» (N31) ou par la «rue Hack» (chemin communal). Aux prochaines intersections, il faut suivre direction Huncherange (N10) et après quelques centaines de mètres bifurquer à droite sur le CR163 vers Abweiler. Avant l'ascension, il faut tourner à droite sur un petit chemin en direction du «Heckenhaff».

Au «Heckenhaff», il est possible d'atteindre la [PC10](#) en virant à gauche, alors que la **PC6** continue tout droit. En fin de descente, il faut tourner à droite pour retrouver la N31 «route de Luxembourg». Sur une centaine de mètres, il faut suivre cette route vers la droite et tourner à gauche dans la «rue de Livange». En suivant les chemins de fer, on atteint le passage à niveau à Livange. En suivant la «rue des Commerçants» et après avoir franchi le passage à niveau, on atteint le centre de Livange où il faut suivre la «rue de Peppange» (CR159).

A Peppange, après avoir traversé le «Roeserbann», on vire à droite dans la «rue de Crauthem» (CR132), pour virer après une centaine de mètres à gauche dans la «rue de Hellange» (chemin communal ouvert à la circulation automobile). Après avoir monté la côte on aperçoit devant soi une vue superbe sur le Sud-Est du Grand-Duché. En fin de descente il faut tourner à droite sur le CR157 en direction de Hellange. Au carrefour avec la N13 il faut virer à droite et en amont de l'église directement à gauche. A la hauteur de l'église il existe un passage pour piétons pour traverser la route. La piste cyclable continue sur un chemin vicinal jusqu'à l'autre côté de l'A13. A cet endroit la voie officielle continue sur un chemin sans revêtement impraticable avec des cycles à boyau étroit. Comme alternatif il y a possibilité d'atteindre Frisange via Hagen (F) et la départementale française D153H, en continuant tout droit après le pont.

La prochaine localité est Frisange où la piste continue du côté Sud de l'A13 jusqu'à Mondorf. Sur ce tronçon il est à deux reprises possible de bifurquer vers Aspelt (jonction avec la [PC11](#)).

Au centre d'Aspelt, il faut traverser la N13 et prendre la N16 et virer à droite en amont de la gare dans la «rue Klaeppchen». En suivant la direction du terrain de foot «d'Gennerwies», on sort d'Aspelt en direction de la frontière française. Après avoir passé le pont sur l'A13 «autoroute de la Sarre», la piste n'est pas asphaltée sur une centaine de mètres. Elle continue sur le territoire français jusqu'à Mondorff. Le tracé exact de la dernière partie jusqu'à la vallée de la Moselle n'a pas encore pu être déterminé.